

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
195<sup>e</sup> année  
30 mai 2019  
n° 20 / 7821<sup>e</sup>  
pages 1097 à 1160



## ÉDITORIAL

1097 Cassation en matière civile : du rejet non spécialement motivé, *Dominique Schmidt*

## ACTUALITÉS

- 1101 Droit d'auteur (conjoint survivant) : portée de l'usufruit du droit d'exploitation
- 1103 Filiation (contestation de paternité) : application de la règle de conflit de lois
- 1105 Droit à la vie : condamnation de la France en raison d'irrégularités procédurales
- 1106 Délit de presse (délai de comparution) : inconstitutionnalité du régime
- 1107 Prescription de l'action publique : constitutionnalité du régime
- 1109 Affaire *Vincent Lambert* : reprise de l'alimentation ordonnée par la cour d'appel de Paris

## POINT DE VUE

1114 Consommation nationale des universités, *Jean-Baptiste Perrier*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1122 **Chronique** : La (décevante) réforme du droit des relations commerciales, *Frédéric Buy*
- 1129 **Panorama** : Bail d'habitation, *Nicolas Damas*
- 1144 **Notes** : Les cinq commandements dans la nouvelle affaire *Vincent Lambert*,  
*note sous CE 24 avr. 2019, Cécile Castaing*
- 1149 Répression pénale des conduites sexuelles à risque dissimulé :  
une situation (toujours) satisfaisante ?, *note sous Crim. 5 mars 2019, Thomas Besse*
- 1155 Droits voisins : la fixation d'une prestation d'artiste-interprète s'entend de la première  
incorporation de celle-ci dans un support, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 12 sept. 2018, Patrick Tafforeau*

## ENTRETIEN

1160 Delphine Bazin-Beust - Airbnb : bientôt un tour-opérateur  
soumis au code du tourisme ?

DALLOZ

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
PHILIPPE DÉROCHE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,  
et Philippe MERLE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Maïlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, *Directrice*

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, *Responsable*

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, *Responsable*

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger : 711 € HT

Prix au numéro : 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mai 2019

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Ptot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Dominique Schmidt

1097

Cassation en matière civile :  
du rejet non spécialement motivé

## ACTUALITÉS

1100

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Cession de créance : résolution du contrat dont procède la créance, *Com. 15 mai 2019*

Cautionnement (validité) : absence de date sur l'acte ou dans la mention manuscrite, *Com. 15 mai 2019*

Chèque (endossement) : droit à la communication de la copie, *Com. 15 mai 2019*

#### Entreprise en difficulté

Plan de redressement (résolution) : pouvoirs du liquidateur désigné, *Com. 15 mai 2019*

Liquidation judiciaire (cession d'un fonds de commerce) : obligations de l'acquéreur, *Com. 15 mai 2019*

#### Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (conjoint survivant) : portée de l'usufruit du droit d'exploitation, *Civ. 1<sup>er</sup>, 22 mai 2019*

1102

### DROIT CIVIL

#### Bien-Propriété

Indivision d'immeuble : portée d'une saisie-attribution en cas d'usufruit, *Civ. 1<sup>er</sup>, 15 mai 2019*

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Association (renouvellement d'une adhésion) : pouvoir du président, *Civ. 1<sup>er</sup>, 15 mai 2019*

Gestion d'affaires (notion) : exclusion en cas d'exécution contractuelle, *Civ. 1<sup>er</sup>, 15 mai 2019*

#### Famille-Personne-Succession

Filiation (contestation de paternité) : application de la règle de conflit de lois, *Civ. 1<sup>er</sup>, 15 mai 2019*

Acte de l'état civil (absence de registres) : preuve de la date de naissance, *Civ. 1<sup>er</sup>, 15 mai 2019*

1103

### DROIT IMMOBILIER

#### Construction-Urbanisme

Construction sans permis (démolition) : finalité de l'action de la commune, *Civ. 3<sup>e</sup>, 16 mai 2019*

Changement d'usage (location de courte durée) : action du maire ou de l'ANAH, *Civ. 3<sup>e</sup>, 16 mai 2019*

1104

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Aménagement du temps de travail (durée) : obligation d'établir un système de mesure, *CJUE 14 mai 2019*

Transfert d'entreprise (réorganisation judiciaire) : choix des salariés repris, *CJUE 16 mai 2019*

Droit à la vie : condamnation de la France en raison d'irrégularités procédurales, *CEDH 23 mai 2019*

1105

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Peine (confiscation et amende) : contrôle de la motivation des juges du fond, *Crim. 15 mai 2019*

#### Presse et communication

Délit de presse (délai de comparution) : inconstitutionnalité du régime, *Cons. const., 25 mai 2019*

#### Procédure pénale

Prescription de l'action publique (interruption) : procès-verbal de l'inspecteur du travail, *Crim. 21 mai 2019*

Prescription de l'action publique : constitutionnalité du régime, *Cons. const., 24 mai 2019*

Constitution de partie civile (irrecevabilité) : appel contre une ordonnance de non-lieu, *Crim. 15 mai 2019*

Irresponsabilité pénale (infraction routière) : confiscation du véhicule, *Crim. 21 mai 2019*

1109

### DROIT PUBLIC

#### Santé publique

Affaire *Vincent Lambert* : reprise de l'alimentation ordonnée par la cour d'appel de Paris, *Paris, 20 mai 2019*

Transfusion sanguine (virus de l'hépatite C) : pluralité d'établissements de santé, *Civ. 1<sup>er</sup>, 22 mai 2019*

1110

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Association intermédiaire (requalification de contrats) : compétence juridictionnelle, *Soc. 15 mai 2019*

Représentant syndical (licenciement illégal) : calcul de l'indemnité, *Soc. 15 mai 2019*

Salarié protégé (rupture conventionnelle nulle) : portée d'un défaut de réintégration, *Soc. 15 mai 2019*

1111

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

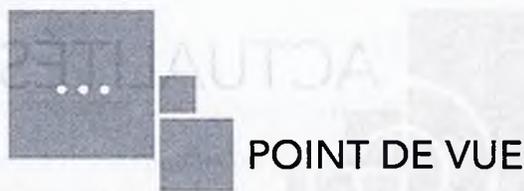
Appel (remise au greffe) : portée d'une lettre recommandée avec avis de réception, *Soc. 15 mai 2019*

Appel (irrecevabilité) : acquittement tardif du timbre fiscal, *Civ. 2<sup>e</sup>, 16 mai 2019*

#### Voie d'exécution

Saisie immobilière (jugement d'orientation) : office de la cour d'appel, *Civ. 2<sup>e</sup>, 16 mai 2019*

Mesure d'expulsion (demande de réintégration) : compétence du juge de l'exécution, *Civ. 2<sup>e</sup>, 16 mai 2019*



1114 Consommation nationale des universités  
par Jean-Baptiste Perrier



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

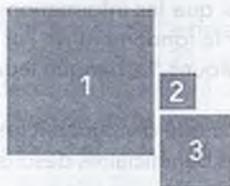
- 1116 Quand observer le panorama rend aveugle  
par Michel Vivant
- 1122 La (décevante) réforme du droit des relations  
commerciales  
par Frédéric Buy

### PANORAMA

- 1129 Bail d'habitation  
avril 2018 – mars 2019  
par Nicolas Damas

### NOTES

- 1144 Les cinq commandements dans la nouvelle  
affaire *Vincent Lambert*, note sous CE, 24 avr. 2019  
par Cécile Castaing
- 1149 Répression pénale des conduites sexuelles  
à risque dissimulé : une situation (toujours)  
satisfaisante ?, note sous *Crim.*, 5 mars 2019  
par Thomas Besse
- 1155 Droits voisins : la fixation d'une prestation  
d'artiste-interprète s'entend de la première  
incorporation de celle-ci dans un support,  
note sous *Civ. 1<sup>re</sup>*, 12 sept. 2018  
par Patrick Tafforeau



## ENTRETIEN

- 1160 Delphine Bazin-Beust  
Airbnb : bientôt un tour-opérateur soumis au code du tourisme ?

**Le prochain numéro du Recueil  
paraîtra le 13 juin 2019**



### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).

**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également  
votre revue numérique  
sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**